

DEPARTEMENT DU JURA
CANTON DE BLETTERANS
COMMUNE DE LARNAUD
Tél/Fax: 03.84.44.43.00

<u>COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>SEANCE DU 07 OCTOBRE 2015</u>
--

L'an deux mil quinze, le sept octobre (07 octobre 2015), à 18 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Philippe ANTOINE**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2015

Présent(e)s : ANTOINE Philippe, BORNOT-FAIVRE Carine, CHATOT Céline,
COUILLEROT Andrée, FAUVEY Jean-Claude, GAVAND Pierre, GUERRET Laurent,
GUICHARD Virginie, GUILLEMIN Noël, GUYOT David, NOBLET Jean-Yves, NOBLET
Patrick, TISSOT Thierry.

Absent excusé : BUATOIS Yves.

Secrétaire de séance : TISSOT Thierry

Nombre de conseillers: Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 14 - Présents : 13 -
Votants : 13

Invité(e)s : Mesdames et messieurs les signataires de la lettre ouverte à M. le Maire, opposés
au projet de salle multi-services : Mmes et MM. BONNOT Michèle, BORNIER Jean-Claude
et Annick, DUVERNOIS Didier et Corinne, GIBOZ Christelle, MARTIN David et Nathalie
MAYET Jean-Luc et Odile, PAGEAULT Christian et Blandine.

Mme JULLIARD-FERREUX Florence (**CAUE**), M. Patrick MICHE (**SIDEC**).

Assistaient également à la réunion : Mme et M. GILLET Gilbert et Jacqueline, LHERMET
Maurice et Françoise, MM. PERROT Georges et VERGES Christian
M. WOLF Albert (**Voix du Jura**)

- 1) M. le Maire accueille les participants et précise que l'ordre du jour unique de cette
réunion est : **le choix de l'implantation d'une salle multi-fonctions**

M. le Maire expose les données du problème :

- d'une part, la salle de cantine-garderie ne correspond plus aux normes actuelles en matière
de dimensions et rangement, d'hygiène (absence de toilettes enfants et de lave-mains adaptés),
d'isolation phonique et thermique ; d'autre part, son accès impose aux enfants jusqu'à 4 traversées de
la route départementale par jour avec les risques que cela comporte (visite maximale relevée :
120km/h !)

- la mairie doit être accessible aux personnes à mobilité réduite, la salle de conseil devient
trop exigüe pour 15 conseillers et le public ; de plus l'isolation thermique est déficiente

- le péri-scolaire et les TAPS (Temps d'Activité Péri-Scolaires) n'ont pas de salle dédiée et
doivent utiliser les locaux scolaires, avec les inconvénients que cela induit ; ils ne bénéficient pas de
rangement spécifique pour leur matériel et leurs activités

- les associations communales ne disposent pas de rangement possible

L'avenir des écoles :

- il est difficile de prévoir l'évolution des effectifs au-delà de 5 ans
- risque de transfert à court terme de la compétence scolaire et péri-scolaire vers la
communauté de communes
- la volonté actuelle de l'Education Nationale tend à aller vers des écoles intercommunales
à 6 classes

La commune doit donc réfléchir et s'adapter, car ne rien faire et voir à terme nos écoles partir pour cause de locaux inadaptés, n'est absolument pas la volonté des élus. L'objectif doit être de développer l'attractivité pour devenir école intercommunale et conserver les réserves foncières stratégiques « au cas où » (parcelle ZE 76 acquise en 2013 à réserver pour une école intercommunale)

Ce qui pousse à la conclusion que tout projet de construction devra être multifonctionnel pour pouvoir s'adapter au fil des besoins et du temps.

2) Mme JULLIARD- FERREUX résume aux personnes présentes le rôle du CAUE (Conseil Architecture et Urbanisme) qu'elle représente auprès de la Commune: « ***être un outil d'aide à la décision pour la juste dépense publique*** ».

Dans un premier temps, elle fait la synthèse des 5 hypothèses étudiées pour l'implantation d'une salle multi-services, avec leurs avantages et leurs inconvénients.

Elle explique ensuite pourquoi le site le plus intéressant pour le projet serait le terrain derrière l'école maternelle, avec la proximité de l'école maternelle et le maintien du terrain de jeux existant, les enfants n'ayant plus à traverser la route départementale ;

La mairie, quant à elle, serait transférée au rez-de-chaussée du bâtiment en lieu et place de l'actuelle salle des fêtes, pour répondre à l'obligation faite par la loi d'assurer l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.

3) M. MICHE expose la mission que le Conseil Municipal confie au SIDEC, celui-ci mettant à disposition des communes, ses services mutualisés, portant sur le montage des dossiers, la procédure adaptée, la consultation des architectes par le BOAMP, les démarches administratives, les recherches de financement...

Avant de donner la parole aux invités, M. ANTOINE précise que son conseil municipal a été unanime quant au choix de l'hypothèse retenue pour la poursuite de l'étude, le conseiller démissionnaire n'ayant jamais manifesté d'avis défavorable.

Les signataires opposés au projet font part de leurs craintes portant principalement :

- sur les nuisances sonores
- sur le parking sauvage
- le coût

M. le Maire a bien entendu leurs revendications et les assure que tout sera étudié pour en tenir compte et éviter au maximum les nuisances. Il existe des techniques actuelles et performantes permettant de pallier à ces inconvénients.

Concernant le coût du projet, il n'est pas encore connu à ce stade de l'étude.

Une réunion publique d'information sera organisée en temps voulu.

Avant de clôturer la soirée, il donne la parole à M. WOLF, journaliste à VOIX DU JURA qui tient à expliquer la raison de sa présence à cette réunion publique, par le fait que ses supérieurs ont été destinataires anonymement des 2 lettres adressées à la population larnaudienne et que leur rôle est de couvrir les événements dont ils ont connaissance. M. le Maire le remercie pour son article impartial sur les faits.

Fait à LARNAUD, le 19 octobre 2015.



Philippe ANTOINE, Maire de LARNAUD